



Pillage d'un cohéritier

Par **julotte**, le **08/06/2015** à **10:18**

Bonjour

Je suis dans le même cas de NINAHUGO , si je ne porte pas plainte que va t il se passer ? (dossier en cours depuis 6 ans)

Pas d'inventaire de fait par un Notaire au moment du décès (j'ai quelques photos mais pas de preuve que cette personne a tout emmené.

Merci pour votre aide